

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. le vice-président:** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—Administration *a*) Le rôle d'Alastair Gillespie *b*) Utilisation des fonds attribués à la Nouvelle-Écosse; le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway)—Les douanes et accise *a*) L'importation de cassettes vidéo pornographiques *b*) L'application des exemptions fiscales—On demande que la loi soit modifiée; le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis)—Les banques—Le rééchelonnement du remboursement des prêts des petits entrepreneurs et des agriculteurs.

• (1610)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (page 22957).

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur le Président, j'imagine que c'est un honneur de participer au débat du projet de loi d'emprunt le plus important de l'histoire du Canada, en l'occurrence le C-143. En réalité, cette mesure établit certains précédents. D'abord, comme je viens de le dire, c'est le projet de loi d'emprunt le plus important que la Chambre ait jamais eu le malheur d'étudier. Deuxièmement, c'est la première fois que le gouvernement du Canada demande à la Chambre de lui donner un blanc-seing pour payer 15.75 p. 100 des dépenses qu'il prévoit pour l'année suivante avant même le début de l'exercice financier en question. En outre, il lui demande de le faire en l'autorisant à emprunter et, vu la conjoncture actuelle, cela veut dire qu'il reconnaît avoir accumulé les erreurs financières. Troisièmement, c'est la première fois dans l'histoire du Parlement que le gouvernement présente une mesure pour demander l'autorisation d'emprunter un montant qui dépasse le total de ce qu'étaient ses dépenses il y a une douzaine d'années.

C'est certainement la première fois qu'un gouvernement essaie de créer l'impression qu'il respecte le régime parlementaire en présentant une telle mesure sans démissionner en même temps comme il devrait certes le faire, du moins dans un pays que nous voudrions croire progressiste du point de vue politique.

Que veut dire ces chiffres au juste? Votre Honneur se rappelle peut-être l'époque où, en 1979, les ministériels siégeaient du côté de l'opposition; ils avaient beaucoup protesté parce qu'à leur avis le gouvernement d'alors tardait trop à présenter son budget. Pourtant, c'était la première fois depuis

### Pouvoir d'emprunt

près d'une génération qu'un gouvernement reconnaissait qu'il détenait le pouvoir parce qu'on le lui avait confié et non parce qu'il y avait droit. Le ministre d'alors avait pris le temps qu'il fallait avant de présenter le premier budget honnête qu'avaient vu de leur vie certains des jeunes de 18 ans qui ont voté pour la première fois aux élections suivantes. Tout le monde connaît la suite.

Après coup, les promesses de gaz à bon marché, de faibles taux d'intérêt, d'inflation modérée, moins d'étatisme et une myriade d'autres promesses, révèlent l'envergure morale du parti et du gouvernement qui ont été reportés au pouvoir. Neuf mois plus tard, on déposait un budget qui n'a pas encore été voté. On l'a modifié à bien des reprises et la Chambre finira bientôt par l'approuver en dépit du fait que d'une façon ou d'une autre, il règle la vie économique des Canadiens depuis le 12 novembre 1981. Ce budget prévoyait un déficit de 10.5 milliards et des besoins financiers de 6.6 milliards. Petit à petit, de mois en mois, de mini-budget en mini-budget, le déficit a atteint 27.2 milliards et les besoins financiers 26.1 milliards.

Dans ce cas, quelle valeur accorder aux chiffres qu'on nous avait proposés? Nous savons tous que ce n'est pas la dernière fois que ce gouvernement de faillite à l'instar de l'Oliver de Charles Dickens, reviendra en demander davantage. On avait aligné des chiffres pour tenir compte d'une situation théorique où tout irait bien. C'est comme dans un conte de fée. Si toutes les projections s'étaient réalisées telles que prévues, voilà la somme dont nous aurions besoin. Cependant, les chiffres avancés n'ont jamais été à la hauteur des réalités de sorte que le gouvernement doit réclamer davantage parce que ses chiffres mentent. Comme le dit un vieux proverbe: Les chiffres mentent et les menteurs chiffrent.

Voyons un peu quelles en ont été les conséquences financières et économiques pour notre pays. Aujourd'hui, le déficit équivaut à 34 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. En somme, le gouvernement doit emprunter l'équivalent de la moitié de ses recettes fiscales. Peut-on imaginer une entreprise utilisant de telles méthodes? Pouvons-nous imaginer une famille, un ménage, calculant de cette manière? Cependant, il ne s'agit ni d'une entreprise ni d'un ménage. Il s'agit plutôt d'un pays naguère prospère dont le gouvernement a oublié qu'il ne doit pas gouverner par le droit, mais plutôt se maintenir par la confiance. Nous avons un gouvernement de faillite et comme les événements de la semaine dernière l'ont montré, ce gouvernement a failli de bien des manières.

Au cours de l'année civile 1982, les obligations fédérales ont représenté 51 p. 100 de l'émission nette de titres au Canada. C'est incroyable. Je ne peux comprendre pourquoi cette nouvelle n'a pas fait la une de tous les journaux du pays, à moins qu'ils n'aient jugé que la population ne pourrait supporter d'autres nouvelles montrant la faillite financière, morale, et autre du gouvernement.

Je tiens à signaler à Votre Honneur les conséquences de ces politiques financière et monétaire qui, au fond, n'en sont pas. Tout d'abord, les paiements d'intérêt sur la dette constituent un fardeau de plus en plus lourd. Ils s'élèvent à quelque \$1,700 par contribuable à l'heure actuelle, et le projet ne fera rien pour améliorer la situation. Le montant de la dette accumulée s'élève à \$5,500 par personne. Chose à noter, les paiements d'intérêt se sont élevés à 4.8 p. 100 du produit national brut au